



> Le CAP

Accompagnant éducatif petite enfance

Journée de l'inspection

Lycée Coetlogon – Mardi 20 novembre 2018

De 9 h 30 à 17 h

 @acrennes

 ac-rennes.fr

9 h 30	Accueil - Tour de table Présentation de la journée Actualités Calendrier
10 h	Le positionnement pédagogique (rappel)
10 H 20	Le cahier des charges académique pour le contrôle en cours de formation du CAP AEPE
11 H 15	Conseils méthodologiques pour l'élaboration des situations d'évaluation EP3 – <u>EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL</u>
12 h 30	Repas
13 h 30	Travaux de groupe
15 h 30	Restitution des travaux de groupe
16 h 45	Synthèse et bilan de la journée

Le positionnement pédagogique

- Acte pédagogique qui participe à l'individualisation des parcours de formation
 - Il ne concerne que les élèves issus d'un dispositif passerelle.
 - Il prend en compte les acquis des élèves pour adapter la durée de la formation normalement prévue par les règlements particuliers de chaque examen.
 - Est réalisé sous l'autorité du chef d'établissement dans les trois semaines après admission en cours de l'élève.
-
- Diagnostic = le bilan permet de situer les acquis de l'élève et les points à consolider pour que l'élève s'intègre dans les meilleures conditions
 - Proposition par l'équipe pédagogique d'un parcours de formation personnalisé permettant d'établir une réponse adaptée au projet de l'élève

1. Les épreuves du CAP AEPE dans le cadre du CCF

	S1	S2
EP1 : accompagner le développement du jeune enfant coef 7 (dont 1 pour la PSE)	Epreuve orale en centre de formation Présentation d'une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages	Evaluation au cours d'une PFMP (dernière année de formation – minimum 4 semaines en EAJE)
EP2 : exercer son activité en accueil collectif	Epreuve écrite en centre de formation	Evaluation au cours d'une PFMP (dernière année de formation – minimum 4 semaines en EAJE ou école maternelle ou ACM de moins de 6 ans)
EP3 : exercer son activité en accueil individuel	Présentation d'un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Temps de préparation : 1 h 30 Exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes	

ENSEIGNER ET EVALUER PAR COMPETENCES



2. Présentation du cahier des charges académiques

..\..\CDC AC RENNES\CDC CAP AEPE_2018 V2.doc

Epreuve EP1 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

S1 – en centre de formation – coef 3

L'épreuve prend appui sur une PFMP d'au moins quatre semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou en service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans répondant aux exigences indiquées dans l'annexe relative aux PFMP.

Le candidat présente une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Contenu de la fiche :

- La présentation du contexte d'intervention
- La description de l'activité menée

Les candidats sont évalués lors d'une épreuve orale qui comprend d'exposé du candidat puis un entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes. Les commissions d'évaluation sont constituées de deux membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.

Epreuve EP1 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

S1 – en centre de formation – coef 3 (suite)

Les compétences évaluées portent sur les activités liées à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages :

- **Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte ;**
- **Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné ;**
- **Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.**

En l'absence de fiche, le candidat se verra attribuer zéro à cette épreuve.

Epreuve EP3 -EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

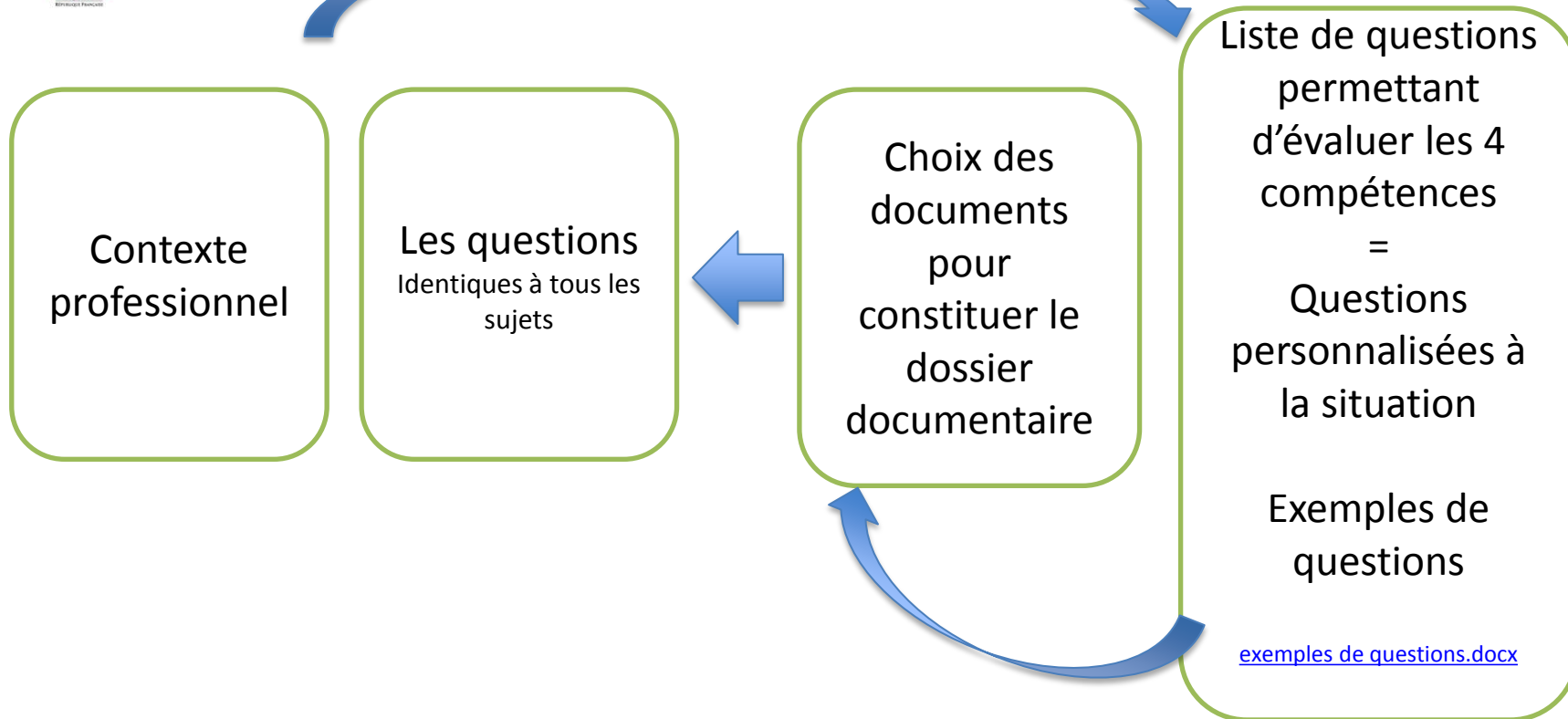
Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire.
Le temps de préparation à partir de dossier documentaire est de 1 h 30.

L'épreuve orale d'une durée de 25 minutes comprend l'exposé du candidat puis l'entretien avec le candidat.

Les compétences évaluées portent sur les activités liées réalisées à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels :

- **Organiser son action**
- **Négocier le cadre de l'accueil**
- **Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant**
- **Elaborer des repas**

La préparation de la situation d'évaluation



Le projet d'accueil (rappel)

- Le projet d'accueil sert de lien entre les parents et l'assistante ou l'assistant maternel en ce qui concerne les habitudes, la santé, les rythmes et l'éducation de l'enfant accueilli.
- Lorsqu'elle ou il accueille un enfant, l'assistante ou l'assistant maternelle se positionne en véritable professionnel de la petite enfance.
- Pour chaque enfant, un projet d'accueil est élaboré en lien avec les parents. Il vise à **exprimer les attentes des parents** de manière à assurer une **continuité et une cohérence dans l'accueil de l'enfant chez l'assistante ou l'assistant maternel**.
- Il facilite le dialogue et les échanges autour d'un **projet d'accueil éducatif** et favorise une **relation de confiance mutuelle**.
- Tout en étant force de proposition et de conseil, l'assistante ou l'assistant maternel respecte les attentes des parents.

[projet d'accueil\projet daccueil - mef.pdf](#)

[projet d'accueil\contrat accueil a3 2017-04-07 16-52-49 107.pdf](#)

Synthèse et bilan

Merci de votre attention